

# CONSEIL DU 26 JANVIER 2022

## Salle des Fêtes de Champetières

### Procès-Verbal de séance

M. le Président ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint (52 présents, 13 pouvoirs, 65 votants).

Il rend hommage à Jérémy Bauvy, 1<sup>er</sup> adjoint à la mairie de Ceilloux, décédé et demande au conseil de faire une minute de silence à sa mémoire.

Il remercie M. le Maire de Champetières de mettre à disposition les locaux pour la tenue du conseil communautaire.

Mme Marie-Laure NUNÈS est désignée secrétaire de séance.

## I - ADMINISTRATION GENERALE

### Assurance statutaire des agents d'ALF

Cf. délibération n°1

Unanimité

Bruno Paul : « Est-ce que vous avez contacté d'autres groupes d'assurance ? »

Marielle Giraud : « On ne peut pas contacter d'autres groupes d'assurances sur les délais qui nous été donnés car la décision que vous prenez ce soir, elle ne vaut que pour l'année 2022. En effet, nous arrivons au terme du contrat, qui était sur 4 ans et il y aura un nouvel appel d'offres, dans le courant de l'année, pour un nouveau contrat à partir de 2023. On ne pouvait pas contacter d'autres assureurs puisque l'assureur nous a donné l'information le 9 décembre, pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier. mais je pense que tous ceux dans cette salle dont les communes ont une assurance statutaire via le centre de gestion, se sont trouvés dans la même situation. Les délais étaient très courts. Nous avons donc le risque de ne plus avoir aucune assurance, au 1<sup>er</sup> janvier 2022. »

Guy Gorbinet : « Je voulais préciser que beaucoup d'assureurs se sont retirés, il n'y a donc quasiment plus aucune concurrence, plus aucun choix dans ce domaine. »

Marielle Giraud : « Oui le Président me demande de bien préciser que les baisses de remboursement évoqués sont des baisses de remboursement à la Communauté de communes, cela ne change rien pour les agents qui eux bénéficieront toujours de leur maintien de salaire. »

Michel Beaulaton : « Juste une réflexion : normalement pour un contrat d'assurance, n'est ce pas deux mois le délais pour fixer de nouveaux tarifs. Car le 9 décembre, cela me paraît plus que cavalier de la part de la société ! »

Marielle Giraud : « Nous ne sommes pas dans un renouvellement de contrat avec ce délai, nous sommes encore en cours de contrat sans possibilité de renégociation. Mais je partage totalement votre opinion. »

Simon Rodier : « Oui, et en général, il n'y a aucun changement la dernière année. C'est en effet très maladroit de renégocier l'année avant le renouvellement du contrat mais il faut reconnaître que les circonstances sont très particulières. »

Michel Beaulaton : « Juste te dire, Simon,... je trouve que le COVID, ce n'est plus un dos qu'il a ! »

En l'absence d'autres remarques, M. le Président fait procéder au vote.

## Ouverture de crédits

Cf. délibération n°2.

Unanimité.

Johan Rougeron présente le rapport.

### Abattoir d'Ambert : adhésion du personnel de l'abattoir au CNAS

Cf. délibération n°3

Unanimité.

Marc Cussac : « Je pense que sur ce point, il s'agit de bien communiquer auprès des agents car il y a peu de demandes en fait, et comme c'est un système de mutuelle, l'argent part ailleurs, cela sert à d'autres collectivités. Il faut donc bien communiquer auprès des agents, de façon qu'il y ait suffisamment de demandes sur les prestations afin de les utiliser au maximum ; car il y a une véritable plus-value, pour les collectivités. Il faut que les chefs de service notamment communiquent auprès de leurs agents, car beaucoup n'y pensent pas. C'est aussi une plus-value en termes d'embauche. »

Michel Beaulaton : « Juste une question : on parle rétroactivité et retraités, mais c'est rétroactif combien de temps, et pourquoi ? »

Marc Cussac : « Les dossiers doivent être renouvelés chaque année pour chaque agent. »

Michel Beaulaton : « Oui, mais jusqu'à présent les agents de l'abattoir ne bénéficiaient pas du CNAS. C'est le terme « rétroactif » que je ne comprends pas. »

Olivier Gallo-Selva : « Si demain, un agent de l'abattoir part à la retraite, il en bénéficiera, mais les gens qui il y a cinq ans ou dix ans, non, ils n'en bénéficieront pas... Donc ce sont les personnes, qui à partir de la date de cette délibération partiront à la retraite. »

Michel Beaulaton : « Il faudrait changer la formule alors. »

Correction : « A la date du 26 janvier, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2022. »

### Abattoir d'Ambert – Budget primitif 2022

Cf. délibération n°4.

Unanimité.

Stéphane Chalier, Directeur de l'abattoir : « Bonsoir. Tout d'abord je souhaite vous remercier pour votre vote précédent au bénéfice du personnel de l'abattoir, et je ne manquerai pas de faire la promotion du CNAS, auprès de lui. Je m'appelle Stéphane Chalier, j'ai 44 ans, je suis originaire de Vergongheon, en Haute-Loire. J'ai pris mes fonctions le 2 novembre dernier en tant que directeur de régie de l'abattoir d'Ambert ; la régie qui était municipale auparavant, est devenue intercommunale depuis le 1<sup>er</sup> janvier. J'étais responsable « qualité » à l'abattoir de Brioude entre un an et demi et deux ans, et auparavant j'ai été pendant quatre ans, co-gérant d'une boucherie charcuterie en Haute Loire, avec quatre magasins et douze salariés. J'ai aussi été co-gérant de l'abattoir de Brioude auparavant.

J'ai donc pris mes fonctions en tant que directeur de régie, j'ai découvert l'équipe actuelle, constituée de six personnes ... on va dire titulaires, salariées de la régie ; tous ne sont pas à temps complets ... cela fait environ cinq équivalent temps plein. Cette équipe est complétée depuis sept mois, par des personnes qui sont des personnels d'une société de prestations de service, spécialisée dans le travail de découpe et d'abattage, qui met donc à disposition, trois personnes qui viennent compléter l'équipe. Il y moi-même qui vient en plus à présent. Au départ, j'étais plutôt axé sur des missions d'administration et de gestion comptable de l'outil. A présent, je suis plutôt orienté sur l'organisation pratique et travail de chaîne ; car c'est un outil qui présente des difficultés -- il s'agit

d'être tout à fait honnête --... des difficultés qui sont liées à la structure en elle-même, le bâti, les équipements, et également un manque d'anticipation sur les nouvelles normes qui sont en vigueur sur les abattoirs. Aujourd'hui, un abattoir n'est plus seulement un lieu où l'on abat des animaux. Ce n'est pas aussi simple que cela ... aujourd'hui, nous fonctionnons avec un règlement européen, de plus en plus drastique, notamment au niveau de la protection et du bien être animal. Ces éléments évoluent d'année en année et deviennent de plus en plus contraignants. Et des outils comme l'abattoir d'Ambert multi-espèces et de proximité,-- celui de Brioude était dans la même situation il y a quelques temps, celui du Puy est actuellement dans l'œil du cyclone, par exemple, alors qu'il n'a même pas dix ans – ont un besoin quasi-permanent de mise aux normes de la structure, et un suivi de plus en plus important au niveau des salariés, un suivi de la formation nécessaire pour qu'ils intègrent les bonnes pratiques d'hygiènes, -- c'est capital, -- mais également les bonnes pratiques pour la protection et le bien-être animal. Ce sont des notions qu'il faut avoir en tête, car aujourd'hui, la plupart des non-conformités émises à propos de l'abattoir d'Ambert portent sur la protection animale.

C'est donc un outil qui est en difficulté, il ne faut pas le cacher, mais c'est un outil pourtant... lorsque je l'ai visité en avril 2021, j'ai trouvé un outil qui m'apparaissait vraiment de visu, tout à fait propre, largement exploitable et en capacité, très honnêtement, de rendre un travail et une prestation d'aplomb. Voilà. Je venais d'un outil qui faisait le double de tonnage. Hier, j'ai amené les salariés pour qu'ils visitent Brioude, et eux-mêmes ont été agréablement surpris en faisant la comparaison avec celui d'Ambert. Ils se sont dit « on n'est pas plus mauvais ; on n'est pas aussi mauvais qu'on a bien voulu nous le faire entendre ». Il se trouve que l'outil est dans une situation compliquée puisque l'abattoir fonctionne sur une jambe. En effet, sur quatre chaînes (gros bovins, veaux, porcs, agneaux), deux chaînes sont fermées sur décision préfectorale, depuis juillet 2021. Cet arrêté a été pris au vu d'un certain nombre de non-conformités successives et d'incapacité du personnel à résoudre ces problèmes.

Alors « non-conformités », c'est récurrent : lorsqu'il y a des inspections menées par les services de la DDPP, entendre le mot « non-conformité », ce ne n'est pas un gros mot, c'est quelque chose de récurrent car la grille de notation et de contrôle, elle, fait état d'une centaine de points, et tout est épluché... jusqu'à la présence ou non de lavabos dans les vestiaires. Voilà. Cela en arrive jusque-là, des lave-bottes, etc. Lorsqu'on reçoit ces rapports, le métier de l'encadrant, c'est surtout de l'analyser et de le prioriser.

De la liquidation de la SEAMA, fin 2019 à la reprise en main, par la régie communale, et jusqu'à l'intervention de la communauté de communes, il y a eu 8 rapports successifs qui se sont cumulés et qui ont plongé l'abattoir dans cette situation. Alors, aujourd'hui, la situation de l'abattoir est compliquée mais pas insurmontable, et ce, pour deux raisons :

- d'une part et je le répète, parce que la structure en elle-même, bien qu'elle présente des handicaps, n'empêche pas de travailler et de rendre un service professionnel et correct. De ce que j'ai pu voir dans d'autres abattoirs, c'est un outil, qui toutes prestations confondues, n'a pas à rougir !
- d'autre part, les tarifs que l'on propose sont des tarifs équilibrés, à la norme de ceux que l'on trouve dans des outils de ce type-là.
- Et surtout – je tiens à le dire depuis le début – il y a aujourd'hui des professionnels à l'abattoir, qui sont des bons professionnels qui savent travailler, qui savent faire évoluer leurs pratiques, qui sont capables d'entendre ce qu'on leur dit et de réagir correctement.

C'est aussi très important car j'imagine que vous avez tous eu des échos de l'abattoir. Moi, ce que je constate depuis trois mois... ce sont des personnes capables d'effectuer le travail et de bien le faire.

J'invite toutes les personnes qui le souhaitent à venir à l'abattoir, il n'y a aucun problème, les portes sont ouvertes et vous pouvez venir constater la manière dont on travaille... Par contre, il faudrait

grouper les visites, c'est difficile pour moi d'accueillir chacun de vous de manière personnelle, mais les portes sont ouvertes.

Nous travaillons aujourd'hui, avec deux chaînes qui sont fermées ; malheureusement nous avons bon espoir d'en rouvrir une au début de l'année. C'était la chaîne des porcs qui représente, environ 205 000 € de recettes annuelles mais la chaîne des porcs en l'état ne pourra pas rouvrir, malgré le fait que nous ayons tenté à plusieurs reprises, -- et M. Dauphin peut en témoigner -- de la remettre en route mais quand je parle d'handicaps structurels, la structure en effet n'a pas permis une mise en situation correcte, et on s'est retrouvé avec les difficultés rencontrées par le personnel au cours de toutes ces années : des problèmes de porcs qui se coincent dans les couloirs d'amenée, des problèmes d'accès aux pièges, des problèmes liés à l'exécution des tâches une fois que la bête -- excusez moi il y a peut-être des personnes gênées -- ... une fois que la bête est abattue : il faut traiter la carcasse et on a eu des soucis avec le four qui permet de brûler les soies, le four est tombé en panne au milieu de la tuerie ; ça a donné une prestation très moyenne, et cela n'a pas permis de donner des gages à la DDPP, qui permettraient de prouver que nous étions capables de maîtriser de bout en bout la chaîne. Voilà. Ces problèmes m'ont amené moi-même, en accord avec le président de la régie, de dire qu'il fallait stopper la chaîne. Cela ne sert à rien de s'entêter, et cela ne donne pas une bonne image de l'abattoir auprès des services de l'Etat.

Les besoins en termes d'investissement sont tellement importants sur cette chaîne-là en particulier, qu'aujourd'hui, ce n'est plus la priorité. Il faut remettre d'aplomb les autres chaînes : gros bovins, veaux et agneaux ... de manière à structurer l'équipement comme il faut. Vous allez me demander mais comment font les apporteurs au niveau des porcs ? eh bien, la nature a horreur du vide : depuis juillet, ils ont déjà trouvé des solutions sur des outils environnants, Charlieu, Andrézieux, Brioude, Yssingeaux, ... Il ne manque pas de porcs dans les rayons boucherie du territoire du Livradois Forez. Effectivement la qualité du rendu des autres abattoirs au niveau des porcs, est bien supérieure à celle qu'Ambert était capable de fournir.

Cela signifie donc qu'on travaille avec les porcs en moins sur l'année 2022 ; en revanche on a bon espoir de reprendre l'abattage des veaux, d'autant qu'il y a de la demande localement ; tout simplement parce que le problème réside seulement dans la largeur du couloir d'amenée ; il faut savoir que lorsque les bêtes doivent être amenées au piège, elles doivent passer dans un couloir, qui est actuellement trop large. Donc les veaux arrivent à se retourner. C'est une non-conformité majeure, et l'Etat ne veut pas en entendre parler. Nous avons procédé à une commande, le devis est signé, la fabrication est en cours, et semaine 8, on devrait recevoir des panneaux amovibles, qui vont permettre une fois que l'on aura fait les gros bovins, de réduire la largeur du couloir d'amenée et de faire passer les veaux. C'est une résolution qui va arriver dans les plus brefs délais, et qui va permettre, je l'espère, la levée de l'interdiction de l'arrêté préfectoral et de reprendre l'abattage des veaux.

Pour le reste, je le répète, c'est un outil qui permet d'évoluer, qui permet de travailler et aujourd'hui je pense que l'organisation actuelle donne satisfaction au point même que la semaine dernière, mercredi matin, à mon arrivée, je me suis retrouvé en situation d'accueillir deux personnes de la gendarmerie, deux personnes de l'inspection du travail, deux personnes de la DDPP, dont une vétérinaire qui est restée toute la matinée en inspection, et Normadep, c'est-à-dire l'organisme de contrôle de la classification et de la quotition des gros bovins. Donc on a travaillé un petit peu sous pression dès le départ mais ça s'est très bien passé. Et même en début de semaine, j'ai eu deux retours, un de la DDPP et un de la gendarmerie qui disaient : « vraiment on a constaté que vous maîtrisez, et que l'ensemble des procédures d'abattage et des principaux points de contrôle sont maîtrisés. » Ca c'est du déclaratif, à moi de vous prouver qu'effectivement, cela se traduira dans les faits dans les mois prochains. »

François Dauphin : « Juste préciser que tout à l'heure, on vous a dit qu'on a pris la décision d'arrêter la chaîne « porcs », Stéphane nous a dit que cela faisait quand même 205 000 € en moins. Aujourd'hui, ce qu'on va faire, c'est de trouver du tonnage sur le bœuf, ou sur le veau pour

compenser ce manque à gagner. En ce qui me concerne, on ne va pas prendre le risque d'avoir une nouvelle mise en demeure. Et aussi je me mets à la place des employés : lorsqu'il s'agit de tuer X cochons, les premiers, ça passe, mais pour les derniers, on commence à s'énerver dessus, et ils prendront tout pour les faire avancer, ... donc on ne veut pas se faire retoquer. Il y a, de plus, le problème du four, du brûleur, qui a une trentaine d'années, et si on se met à faire des frais là-dessus... il y a aussi la flagelleuse, la machine qui lave les porcs, et là c'est pareil, le rendu n'est pas... je m'en suis aperçu personnellement... le rendu n'est pas propre ; je comprends maintenant pourquoi les gens qui ont pris l'habitude d'apporter leurs porcs ailleurs, ils ont vu que la qualité, et la propreté étaient nettement meilleures. C'est pour cette raison, que nous avons décidé de ne pas rouvrir cette chaîne porcs pour l'instant, et de nous concentrer sur les autres travaux demandés par la DDPP pour être vraiment aux normes. »

Eric Dubourgnoix : « La filière « porcs » représente combien en pourcentage de chiffre d'affaires ? »

Stéphane Chalier : « Entre 20 et 25% ».

François Dauphin : « Mais comme Stéphane vous l'a dit, nous avons des employés qui travaillent très bien et ce matin, ils ont tué du bœuf, et des agneaux... Et avec le bœuf, ils arrivent à en faire six à l'heure. Avant son arrivée, ils n'en faisaient que quatre. Cela va être notre rôle de démarcher et d'en trouver. Stéphane a des connaissances et je pense qu'on va y arriver. »

Jean Savinel : « Moi, je voulais savoir quel est le tonnage de porcs qui étaient tués, et si à long terme vous envisagez la réouverture de cette chaîne ? »

Inaudible

Jean Savinel : « Pas du tout ? il y a trop d'argent à y mettre ? d'accord. Oui, c'était ma question. »

Guy Gorbinet : « Je pense que la question, c'est « tout dépend de l'avenir de l'abattoir ». C'est-à-dire que quand ALF se sera décidée, il y a trois solutions : soit on rénove cet abattoir tel qu'il est là, soit on en construit un neuf, soit... vous le savez, la troisième solution, s'il y a des problèmes ... voilà ! Mais moi, je pense que, ce sera la réflexion ... alors, je suis un petit peu embêté, parce qu'en 2017, -- cela fait quatre ans -- la commune d'Ambert a mis quasiment 900 000 € sur l'abattoir, et en particulier sur la chaîne d'amenée des porcs, avec à l'époque, on était avec la SEAMA, et il y avait une personne... je ne veux pas l'incriminer... mais je pense qu'il y a eu un problème de suivi des travaux. Il y avait une personne du PNR qui avait été déchargée sur l'abattoir... et quatre ans plus tard, on nous dit que les travaux que l'on avait fait sur la chaîne « porcs » elle n'est plus adaptée. Ce qui prouve que ce que disait tout à l'heure Stéphane, c'est que les normes en deux ans, ça change complètement. Ce qui était valable, en 2017 -- où on a mis quasiment 900 000 €, ... eh bien quatre ans plus tard... Ce n'est plus valable. »

François Dauphin : « Je ne pense pas que ce soit une question de normes, je pense plutôt que c'est une question de travaux qui n'ont pas été suivis comme il le fallait, il y a eu des malfaçons, et à présent ... je vois mal comment on peut faire pour se retourner contre le maître d'œuvre. Quand j'ai visité l'abattoir, on comprend -- Stéphane peut le dire -- pourquoi les porcs n'avancent pas. Il y a un endroit où ça tourne à l'équerre ! une bête, c'est une bête ... Elle veut faire demi-tour, ou bien reculer, mais surtout pas avancer ! »

Michel Beaulaton : « Mais s'il y a eu malfaçons, comme tu dis François, les travaux se sont déroulés il y a quatre ans donc normalement, n'y a-t-il pas des garanties décennales ? »

François Dauphin : « Enfin je ne sais pas si ce sont des malfaçons, mais à mon avis, c'est une mauvaise conception... »

Michel Beaulaton : « C'est ce que tu laisses entendre, je ne sais pas, moi... je te pose la question. »

François Dauphin : « Après, ça a été programmé comme ça, c'est passé, on ne peut pas y revenir dessus. »

Michel Beaulaton : « Mais s'il y a une garantie décennale, et que vous arrivez à prouver que ça a été mal conçu... à mon avis... »

Stéphane Chalier : « Ca n'était pas mal conçu... C'est-à-dire qu'en fait ... Enfin, c'est mal conçu par rapport aux exigences et aux normes actuelles. Des animaux qui se retournent dans un couloir d'amenée, ... François a raison, et je l'avais dit quand on avait fait une réunion en présence aussi des services de l'Etat, à Saint-Ferréol des Côtes ... je vous invite vraiment avec plaisir... je vous habille et vous venez dans les bouvieries et vous essayez d'amener un lot d'une dizaine d'agneaux ... vraiment... Et je vous dis tout ce qu'il ne faut pas faire. Je vous mets au défi d'arriver à mener dix agneaux de la bouvierie jusqu'à l'entrée du restrainer sans qu'à un moment ou à un autre... Ce n'est pas faire parjure, et je m'en excuse si je choque... sans en prendre un par une patte et dire qu'il n'y a que comme ça que vous pouvez y arriver... Pour revenir aux travaux de 2017, effectivement, tels qu'ils ont été conçus, on comprend pourquoi cela a été fait comme ça... vraiment je le comprends, mais parce qu'à l'époque, la question prépondérante dans les abattoirs, c'était le respect des bonnes pratiques d'hygiène et la maîtrise des risques bactériologiques. Et ça en quatre, cinq ans, au regard de l'actualité, on se retrouve aujourd'hui à basculer ... et les services de l'Etat sont dans la même situation, c'est-à-dire qu'ils ont une peur absolue qu'il y ait une caméra qui pourrait être placée, d'images qui pourraient être sorties de leur contexte et utilisées puisque derrière, eux aussi doivent rendre des comptes sur leur travail d'inspection. Nous sommes en inspection, nous, tous les jours ... c'est tous les jours que l'on a une présence physique des services de l'Etat, qui vérifient que nous mettons en pratique l'ensemble des préconisations. »

André Fougère : « C'est tellement facile d'entrer dans un abattoir et d'y mettre une caméra. Ils entrent dans les centrales nucléaires, alors ... »

Stéphane Chalier : « Pour revenir à 2017, je vous assure – je l'ai dit à Mme Isard, à M. Gorbinet, on en a discuté – mais de là à dire aujourd'hui qu'on peut se retourner ... Même moi, je l'ai pensé, -- je suis adjoint dans une commune, et également délégué communautaire -- et j'ai pensé la même chose : « Ce n'est pas possible, pourquoi le maître d'œuvre à l'époque, pourquoi il n'a pas vu... » mais les circuits sont dessinés de telle manière, ce n'est pas complètement incohérent, ... c'est pour cela, je pense que ce serait compliqué. La question des porcs, moi, me gêne plus par rapport à ceux qu'on appelle « les chevillards », les grossistes, qui font leurs activités avec toutes les espèces. Eux sont contraints aujourd'hui d'amener les bovins, chez nous, d'aller amener les veaux au Puy, et les Porcs à Yssingaux, et c'est très gênant pour des clients comme ça parce qu'effectivement, c'est handicapant pour leurs activités commerciales. Il n'empêche qu'une fermeture de chaîne de porcs, ce n'est pas très nocif parce que cette chaîne est celle qui concentre le maximum de charges, c'est celle pour laquelle le four va marcher et on va consommer énormément de gaz, c'est celle pour laquelle la flagelleuse va fonctionner et on va commencer énormément d'eau, ces gros outils consomment également beaucoup d'électricité. Les fluides ont beaucoup augmenté, c'est donc une source d'économie pour 2022. Cela apparaît dans le budget primitif. la chaîne « porcs » c'est aussi une mobilisation de personnes à 100-150 % ; en effet, tout le schéma était tellement compliqué que cela nécessitait trop de personnel, concentré sur une durée très importante. A présent, dans les abattoirs, on réfléchit au nombre de bêtes par heure, ce sont nos références de dire si on est à tant, on est rentable, si on est à moins, on n'est pas rentable... Comme je vous l'ai dit, lorsque je suis arrivé à Ambert, on tournait à 3,5 ou 4 bêtes par heure ; ce matin, on a fait 20 agneaux en une heure, c'était la première fois, et on a fait 12 gros bovins en 2 heures... donc on tend vers la rentabilité. Ce sont des notions très importantes. Mon rôle à moi, c'est qu'en fonction de cette baisse de tonnage et de chiffre d'affaires, de faire en sorte d'aller chercher du tonnage sur les espèces que l'on peut abattre et surtout de baisser les charges d'exploitation.

Michel Beaulaton : « Juste pour rebondir, Monsieur... le seuil de rentabilité par rapport à ce que vous êtes en train d'exprimer, il est où ? le nombre de bêtes à l'heure ? »

Stéphane Chalier : « La vérité, c'est que je ne suis là que depuis novembre ... de début novembre à fin décembre, très honnêtement, nous avons beaucoup travaillé dans l'urgence ... je remercie

d'ailleurs les élus d'Ambert, les techniciens de la Ville d'Ambert, M. Forestier et tous les élus communautaires, les techniciens d'ALF, avec lesquels j'ai eu de nombreux échanges parce qu'il a fallu travailler également au transfert de compétence, et j'y ai passé beaucoup de temps. Cela fait à présent un mois et demi, que je suis sur l'exploitation de manière pure et dure ... Ce que je veux voir sur ces deux mois qui viennent, c'est voir exactement où on en est en termes de recettes et de dépenses, de façon à très rapidement réajuster si je m'aperçois qu'on est en déséquilibre, mais j'ai besoin de ces deux mois car je suis en maîtrise totale de l'outil... voilà c'est cela qui nous permettra de dire, fin février, « voilà où on en est. ». Dans tous les cas dans l'idéal, il faudrait que l'on fasse 50 agneaux par semaine, 20-25 bovins par semaine, et entre 20 et 30 gros bovins ... à mon avis c'est tout à fait jouable, sur un outil comme l'abattoir. »

Inaudible.

« En termes de personnel, j'ai une personne dans l'administratif qui n'est pas à temps complet, et il y a une personne qui ... M. Ducou, ... qui joue le rôle de directeur d'exploitation mais dont je redéfinis les missions puisqu'on n'a pas besoin d'être deux directeurs d'exploitation... Après ce sont tous des opérateurs de chaînes, et j'ai un boucher qui s'occupe de l'atelier de découpe, puisque nous rendons également cette prestation. J'ai réorganisé ses journées de découpe, de manière que lorsqu'il y a des journées d'abattage, il soit avec nous. »

François Dauphin : « Voilà, je pense que c'est tout ce qu'il y a à dire sur l'abattoir, aujourd'hui, et si vous le voulez bien, on va passer au budget. »

Stéphane Chalier : « (...) Nous n'avons pas mis les chiffres à la louche, ce sont des chiffres issus des deux derniers comptes administratifs de la régie communale ; il conviendra de porter un œil très attentif aux chiffres correspondants aux fournitures non stockables. Comme nous sommes de très gros consommateurs, il faudra négocier au mieux les contrats d'approvisionnement (...). On travaille dans un outil qui permet de travailler mais il est ancien. Les pannes sont donc régulières. A nous d'être prévoyants, d'anticiper un certain nombre de pannes, et d'y porter remède de manière durable afin de faire des économies. (...). L'un des objectifs aujourd'hui est de réduire la masse salariale. J'ai quelques idées notamment un poste sur lequel on est en doublon : la direction d'exploitation, où en fait je n'ai pas besoin d'une seconde personne, car on se marche sur les pieds, et ce n'est pas nécessaire sur un abattoir comme celui d'Ambert. En revanche j'aurai besoin d'un véritable chef de chaîne qui soit en capacité de me seconder lorsque je suis absent, et de prendre les bonnes décisions. Aujourd'hui, l'équipe est structurée de telle manière que je cherche au maximum à réduire cette masse salariale. Je ne veux pas prendre d'engagements que je ne pourrais pas tenir, mais sachez que je vais chercher des solutions au maximum. De même pour la prestation de service : la prestation de service est très intéressante car, si toutefois, il y a de grosses difficultés, ce ne sont pas des permanents, on peut casser le contrat et on ne doit plus rien, mais le coût aujourd'hui mensuel d'une personne en prestation de service, est un coût important. Mais cette personne n'a pas de treizième mois contrairement aux permanents, il n'y a pas de congés payés, et ce sont de vrais professionnels de l'abattage et de la découpe. Il n'y a pas de temps pour les former, etc. Mais ces prestations coûtent cher, et si l'on retrouve une fluidité dans l'exécution des tâches, j'ai bon espoir que les personnes qui sont parties en juillet 2021, puissent revenir. Mais ce seraient des personnes qui disposent déjà des compétences, des accréditations pour réaliser certaines tâches. J'ai donc bon espoir que nous puissions retrouver une équipe de permanents, sérieuse. (...) »

Corinne Mondin : « (inaudible) ... et en dessous les cotisations Urssaf sont plus élevées ? Comment ça se fait qu'elles sont plus élevées que les salaires ? »

Johan Rougeron : « La ventilation, elle doit reprendre toutes les cotisations et toutes les rémunérations principales ; donc il y a le personnel intérimaire, 48 000 € ; les 152 000 € de salaire à appointement ; les congés et ensuite, il faudra les mettre en vis-à-vis des cotisations. »

Stéphane Chalier : « C'est un BP ; ce qu'il y a, à mon sens, de très important c'est effectivement cette idée qu'aujourd'hui, nous fonctionnons avec six ETP, dont moi, et avec trois prestataires. Je

pense que même si le tonnage doit évoluer, avec l'arrivée des veaux et la hausse des gros bovins, on peut travailler avec moins de personnel, avec une organisation différente. C'est le compte administratif qui dira la réalité des choses mais dans tous les cas, on se trouve dans les ratios d'autres abattoirs multi-espèces, avec 50 % des dépenses qui sont liées à la masse salariale. Après je comprends qu'il n'y ait aucune raison que l'Urssaf soit plus élevé que les salaires nets, mais je ne peux pas vous en dire plus. »

Simon Rodier : « Il n'y a pas que les cotisations des permanents, dans les cotisations Urssaf, il y a les cotisations des intérimaires, etc. C'est comme dans nos budgets communaux, il y a les cotisations Urssaf, les indemnités des Maires ; il n'y a pas que les titulaires de leurs postes. »

Michel Sauvade : « Oui, merci pour cette présentation. On sent l'intérêt et puis, cela nous conforte et nous donne confiance dans l'outil. Concernant le budget j'aurais vraiment été preneur du compte administratif de l'année dernière, puisque nous n'avons aucun point de comparaison ici, en termes de référence sur l'exercice précédent. Donc si c'était possible d'avoir ça, j'aurais bien aimé voir si éventuellement il y a eu des orientations différentes en fonctionnement ou en investissement mise en œuvre. »

Johan Rougeron : « Je vous le transmettrai par mail, c'est le compte administratif de la commune. »

Stéphane Chalier : « Ce que vous aurez dans le compte administratif – et là je parle sous le contrôle de Mme Isard et de M. Gorbinet – C'est qu'il y a eu beaucoup de mouvement du personnel en 2021, et peut-être qu'il sera plus difficile à interpréter sur cette partie, des fins de missions, des ruptures, etc. Après sur les charges à caractères à général, effectivement, vous pourrez comparer. »

Michel Sauvade : « des différences, d'autant plus qu'il n'y a plus la chaîne « porcs » en fonctionnement ; et puis aussi, pour avoir un ordre d'idées des rapports entre les différentes... »

Michel Beaulaton : « Dans les recettes de fonctionnement, au chapitre 77, les produits exceptionnels, donc ce sont des subventions ... ça émane de quelles collectivités, ou organisme ? parce que 207 000 ... »

Johan Rougeron : « Sur les produits exceptionnels donc, il s'agit de la dotation initiale que vous avez votée le 2 décembre de 180 000 € qui a été versée au budget de l'abattoir pour permettre de payer les salaires du mois de janvier, et à ceci, s'ajoutent les remboursements des congés payés que la Mairie s'est engagée à payer dans le protocole d'accord. »

Michel Beaulaton : « Je voulais savoir également : que les recettes de gestion courante soient annoncées à 709 000 € en 2022, mais en 2021, elles en étaient 879 358 €, il y avait pratiquement 80 000 € au titre d'une subvention d'exploitation versée par ALF à la régie intercommunale, donc c'est vrai que cela fait des chiffres qui sont quand même assez lointains... je rejoins en cela Michel Sauvade : c'est vrai qu'avec le compte de la commune, on aurait une vision beaucoup plus approfondie et beaucoup plus juste de ce qui est prévu pour 2022. Sans l'attribution de la subvention exceptionnelle, l'excédent brut de fonctionnement serait négatif. Il en serait à moins 136 000 €. Donc il y a quand même un problème évident de rentabilité. »

Comme vous pouvez le voir, j'ai travaillé le dossier avec quelqu'un, c'est pour cela que j'ai ces données, mais je tenais quand même à les partager car c'est important. Les dépenses de gestion de service, elles passent de 751 000 € en 2021 à 836 000 en 2022, il y a une progression de 7 %, et elles progressent beaucoup plus rapidement que les recettes de gestion, ... à un moment, cela va entraîner un effet ciseau. Voilà, je voulais le dire car j'ai travaillé sur le dossier avec des chiffres à l'appui, avec un formateur en gestion publique. Je voulais donc attirer votre attention.

Nous voyons défiler les chiffres et on n'a pas d'autres éléments sur l'année n-1 ; donc il est vrai que c'est compliqué pour avoir une vision assez pertinente du résultat. En raison des deux subventions d'exploitation exceptionnelles d'ALF, l'aide totale de la communauté s'élève à 286 632 € : soit une contribution en hausse de 148 % par rapport à la contribution 2021 de la Ville d'Ambert et ce budget n'inclut pas la dotation initiale.

Donc, en ce qui me concerne, les finances intercommunales étant déjà sous tension, on peut se poser la question de la soutenabilité des opérations et de la gestion de ce dossier. »

M. le Président : « Est-ce que tu peux reformuler Michel ? parce que tu nous as annoncé beaucoup de chiffres... »

Michel Beaulaton : « Eh bien par exemple : les recettes de gestion courantes récurrentes qui sont liées à l'activité, budgétées en 2022, s'élèvent à 709 373 €, contre 879 000 € en 2021. Donc il y a 77 794 € au titre d'une subvention d'exploitation versée par ALF à la Régie intercommunale. Et à titre de comparaison, la ville d'Ambert avait versé une subvention d'exploitation de 115 158 € en 2021. Donc le constat, suite à ces chiffres, c'est que sans l'attribution de la subvention exceptionnelle, l'excédent brut de fonctionnement serait négatif à - 136 537 €. Et cela met en évidence un problème de rentabilité économique de l'outil. Mais je vous laisserai les documents, vous me répondrez par rapport à cela. Peut-être que le fait de lancer des chiffres comme cela, c'est difficile à aborder, mais cela n'empêche pas d'apporter une réponse par écrit pour tout le monde, soit oralement au prochain conseil. Mais c'est vrai qu'il faut être prudent parce que les chiffres sont un peu ... »

Stéphane Chalié : « Si je peux juste répondre, ... J'étais à la tête d'une boucherie-salaison, donc une société, vous parlez d'excédent brut d'exploitation ... mais c'est une notion de comptabilité privée. L'EBE, en fait, il faut prendre en compte l'amortissement, etc. Je ne veux pas faire un débat sur la comptabilité privée, cela ne m'intéresse pas ... Moi ce que je veux faire ici, c'est m'engager à faire en sorte d'avoir un outil de prestations de service dont vous avez pris la compétence, c'est de faire en sorte que cet outil rende un service auprès des apporteurs du territoire ... Pour qu'ils puissent avoir ce service, il faut qu'ils disposent d'un outil le plus d'aplomb possible. Après, on rêverait tous d'avoir un outil neuf, mais c'est de votre responsabilité... Avant de voter pour un outil neuf, il faut d'abord s'assurer que l'existant se maintienne.

En revanche, l'engagement que je prends c'est l'engagement de bonne gestion. C'est-à-dire que je saurais alerter quand j'estimerai qu'il faut vraiment le faire, et ne pas attendre le dernier moment. Comme je vous l'ai dit, j'ai besoin de deux mois d'exploitation pour pouvoir voir clairement où je me situe, en termes de recettes rapportées aux dépenses. Les chiffres que vous avez donnés, en termes de dépenses, ils sont basés sur 2021/2020. Comme je l'ai dit j'ai pu constater dans le courant des mois de novembre et décembre, que la commune d'Ambert, malheureusement a payé plus qu'elle n'aurait dû, au regard d'une gestion qui a été aléatoire. Vous avez bien compris dans mon discours, même si je ne veux pas le citer clairement, qu'il y avait, aujourd'hui, à la direction de cet établissement une personne qui à mon sens, n'a pas fait son travail comme il faut, d'une part en termes de responsabilité au niveau de l'organisation de l'abattage puisqu'il n'a absolument pas maîtrisé une grosse partie des difficultés, et c'est lié à son absence totale de maîtrise des risques ; d'autre part, c'est une personne – et je le constate de jour en jour – qui est d'une incompétence totale au niveau de la gestion. mais c'est une personne malheureusement assez fine, pour faire croire, qu'elle maîtrisait. Ce que je propose, ce n'est pas basé sur des chiffres inutiles, et je vous ai bien dit qu'en termes de charges de gestion courantes je pense pouvoir maîtriser et même réduire ce qui est engagé dans le budget prévisionnel. Donc je reviendrais vers vous en janvier prochain, sur ce sujet. En ce qui concerne les tonnages et les recettes, aujourd'hui, cela nous enlève 200 000€. Ce n'est pas calculé bêtement, c'est calculé sur 80 porcs en moy de 110 kg, à 0,45 €, ce qui fait un total de chiffre d'affaires de 3 960 € à la semaine ... Et un tonnage de 8,8 T. J'ai fait la même chose pour les ovins, pour les veaux et pour les bovins. C'est ainsi que l'on travaille dans les abattoirs. »

Michel Beaulaton : « Je ne mets pas en cause votre discours Stéphane, ce n'est pas du tout ça... c'est juste alerter ... car comme le disait M. le Maire d'Ambert, il y a eu 900 000 € mis sur la chaîne des porcs et je rappelle que cette somme, c'est l'impôt de tout un chacun, et je me permettais juste, d'être peut-être un peu alarmiste, mais de dire de faire attention car on risque d'augmenter sérieusement les impôts pour pouvoir compenser peut-être les sommes qu'il faudra investir sur ce type d'équipement. Moi c'est ma seule idée : les citoyens de toute la communauté de communes,

qu'ils ne voient pas leur taux d'imposition s'emballer... c'est tout. A l'heure d'aujourd'hui, vous le disiez vous-même tout à l'heure nous sommes dans des situations compliquées. C'est uniquement dans ce souci-là ! je ne dis pas que l'abattoir n'est pas un outil de territoire, j'en suis convaincu ! mais à un moment ou à un autre, il faut quand même être prudent avec les finances publiques. »

M. le Président : « Ce qu'il faut pendre en compte aujourd'hui, c'est que nous devons voter un budget qui va permettre dans les prochains mois – mois pendant lesquels une étude est en cours— de fonctionner. C'est vrai que notre directeur a posé ces chiffres en calculant les tonnages, mais quand tu parles du passé, effectivement ... tu as raison, il faut avoir d'autres données, que Johan est allé chercher. Mais aujourd'hui on est dans la situation suivante, où il faut payer les salariés, et il faut qu'il y ait un budget... tu as raison d'alerter, je le comprends bien. Mais ne te fais pas de souci... enfin je ne vais pas te rassurer comme cela... mais il est prévu dans les délégations que j'ai faites au Vice-président, en charge de l'agriculture, et au Directeur de l'abattoir, que je les rencontre tous les premiers lundis de chaque mois, pour que l'on fasse un point sur la situation. Après tu me fais confiance ou pas, mais voilà, si ça dérape, ... c'est ce que le directeur a dit tout à l'heure, si ça dérape, ...voilà. Mais tu as raison d'alerter en disant « attention » ... »

Michel Beaulaton : "C'est juste pour les finances d'ALF que je parle, et des futurs projets que l'on pourrait avoir également. »

M. Le Président : « Tu as raison. On peut continuer ? »

Johan Rougeron poursuit la présentation du Budget primitif de l'abattoir.

Stéphane Chalier : « (...) Ce qui est important, c'est que dans ces prestations de services, on comptabilise également nos prestations de découpe et on sait aujourd'hui, que tous les abattoirs de proximité multi-espèces comme le nôtre, ... ce qui fait la différence, au niveau comptable et rentabilité, c'est cette capacité d'offrir un service aux clients éleveurs en local pour que ceux-ci valorisent mieux leurs bêtes. Donc au lieu de les vendre à des chevillards, c'est de faire eux-mêmes la transformation et de commercialiser les produits que nous avons découpés pour eux, mis sous vide et en carton ; nous avons donc une activité qui est correcte mais pas suffisante au regard d'autres concurrents en local, car il nous manque une activité importante qui est la transformation. Aujourd'hui par exemple, un éleveur qui fait abattre du bœuf aurait envie de récupérer -- notamment pour les bas morceaux --, tout en steaks hachés ... et cela nous ne le faisons pas contrairement à des abattoirs type Brioude qui eux, ont vu leurs tonnages exploser en termes de découpe, quand ils se sont lancés là-dessus. Nous avons d'ex-clients d'Ambert qui sont aujourd'hui des clients réguliers de Brioude, importants, car ils ont cette prestation. Est-ce à dire si on le développerait qu'ils reviendraient ? je ne sais pas ... (...) Cela nécessitera, si on s'engage, des travaux d'adaptation de notre atelier de découpe. Je me répète, encore une fois : l'outil en lui-même il est exploitable, pas au-delà car il présente des handicaps importants mais il est exploitable ! Donc des perspectives d'évolution du chiffre d'affaires, c'est à moi d'aller les chercher, en tonnage pour répondre à la baisse des porcs, et en prestations supplémentaires, notamment en valorisation des sous-produits. (...) »

Michel Sauvade : « Je retire de cet échange, qui est extrêmement intéressant ... On apprend énormément de choses. Cela nous rend très modestes en tant qu'élus car ce n'est pas parce qu'on est élu qu'on devient spécialiste « tourisme », ou de la gestion d'hébergements touristiques, ... Ce n'est pas parce qu'on est élu que l'on devient spécialiste des activités de pleine nature, ou bien compétent en matière d'abattoir. Il est vrai que c'est toute la fragilité de nos fonctions. »

Stéphane Chalier : « Merci. Effectivement. Et en plus, le métier est devenu vraiment professionnel ces dix dernières années. »

Chantal Desgeorges : « Oui, moi, si je peux me permettre, je me fais un peu de souci pour la suite, car j'ai entendu ce que disait notre collègue, ... Mais écoutez, je crois que c'est la première fois que l'on a un exposé clair, avec quelqu'un de compétent ... ça fait plaisir à entendre, on comprend, on a envie de vous faire confiance, bien que, -- je vous le dis --, moi aussi j'ai des doutes sur l'avenir

financier de cet abattoir. Je pense que l'on peut vous remercier : si vous continuez sur cette lancée, on a envie vous faire confiance, et encore merci pour vos compétences, et si vous les mettez à l'épreuve, on n'aura qu'à s'en féliciter. »

Karine Lefieux : « je voulais simplement intervenir : savoir si la filière bio allait se développer ou pas ? »

Stéphane Chalier : « C'est une question à laquelle je peux difficilement répondre puisque... ce à quoi je peux répondre : depuis l'année dernière, l'abattoir est agrémenté pour abattre des bêtes classées bio... »

Karine Lefieux : « Et pour l'instant pour la transformation ? non ? »

Stéphane Chalier : « non pas pour la transformation mais pour être tout à fait complet, merci Madame, car je m'investis énormément et j'ai beaucoup d'envies. S'agissant du bio, pour l'atelier de découpe, les élus avec lesquels je travaille le savent, je mise énormément sur l'atelier de découpe et aujourd'hui, il fonctionne sans agrément sanitaire. Ce qui signifie qu'administrativement, on fonctionne en totale illégalité, par exemple. J'en ai bien conscience, et de ce fait, la DDPP nous a accordé un certain délai, pour nous mettre à jour à ce niveau-là. Quant au bio, bien sûr, il va falloir qu'on aille là-dessus, cela fait partie de cette stratégie des circuits courts et de la valorisation en local. »

Continuation de la présentation du Budget.

Stéphane Chalier : « (...) quand on a travaillé sur le budget, il y avait un certain nombre d'éléments que l'on ne possédait pas encore ; moi-même je ne les possédais pas, j'étais convaincu, très honnêtement, quand on a fait le test sur la chaîne avec 26 porcs, le 4 janvier, je me disais « C'est bon » parce qu'on avait déjà réussi le premier test ; et malheureusement ça n'a pas tenu. A partir de ce moment-là, il a fallu retravailler correctement et intelligemment c'est-à-dire qu'en fait, la DDPP nous disait depuis très longtemps, « votre outil a des problèmes structurels, il faut le mettre en conformité, d'une part pour répondre aux exigences, et d'autre part pour que vous puissiez avoir une exploitation bonne et saine. Donc quand on s'est repositionné sur cette seconde mouture de BP, là, j'ai dit – et on l'a partagé – il faut que l'on fasse des travaux dès cette année. On n'a pas le choix. D'une part, il faut engager des mises en conformité nécessaires sur cet outil là car même si vous devez voter un jour pour un nouvel outil, il ne sortirait pas de terre demain... Ce sont des procédures très longues, et d'ici là, il faut continuer à travailler avec cet outil. Et on ne peut pas ne rien faire en attendant. »

François Dauphin : « La DDPP ne reviendra pas là-dessus ; il y a une mise en demeure pour faire ces travaux. On ne peut pas se dire « dans trois ans, on va en faire un neuf » il ne faut pas rêver, ils ne vont pas revenir pas dessus... Peut-être en ce qui concerne les gros travaux, on pourra discuter avec eux mais les travaux que l'on a budgétés ce sont des travaux que l'on doit faire obligatoirement. La DDPP verra ainsi qu'on les suit et peut-être seront ils moins méchants avec nous. »

Marc Joubert : « Ce qui est budgété ne concerne que les trois chaînes qui fonctionnent ? »

Stéphane Chalier : « Oui, en termes de travaux fondamentaux, il y a un problème de non-conformité qui porte sur l'aire de nettoyage : c'est-à-dire que lorsque les bétailières arrivent, elles ont l'obligation de se désinfecter, et les eaux doivent être récupérées et traitées. Aujourd'hui, cet équipement n'est plus adapté. La grosse partie des investissements porte sur les conditions de déchargement et d'hébergement des animaux, dans ce qu'on appelle la bouverie, et les conditions d'aménée, c'est-à-dire tous les couloirs qui amènent aux différents pièges. Tous ces couloirs doivent être couverts, mais aujourd'hui, on a une zone à l'air libre entre l'hébergement des animaux et le hall d'abattage et ce n'est plus autorisé. C'était comme ça, la plupart des abattoirs, dans les années 60-70 ont tous été conçus comme ça, mais aujourd'hui, cette couverture est indispensable. Ce à quoi nous allons réfléchir, dans ce plan de travaux, c'est la mise en sécurité des salariés. J'accorde bien sûr énormément d'importance au bien-être animal, mais j'accorde également beaucoup d'importance à la protection des personnes qui travaillent à l'abattoir. Ce matin, par exemple il a

fallu travailler sur un bœuf de 900 kg, vous imaginez bien que si les conditions ne sont pas réunies pour l'amenée, il peut y avoir des risques très importants pour les personnes. Il y a déjà eu des accidents d'ailleurs. Enfin il est très important de travailler sur cette mise aux normes de l'atelier de découpe, de façon à ce qu'il puisse prendre le relais en termes de rentabilité. »

M. le Président fait procéder au vote.

François Dauphin : « je voudrais dire merci à Stéphane, je suis président de la Régie depuis le début de l'année et je vais régulièrement à l'abattoir pour voir comment ça se passe. Il ne faut sortir de Saint-Cyr, pour voir qu'il y avait de gros problèmes. Et je comprends les avis de la DDPP ; aujourd'hui, les relations se bien améliorées, il y a de bons contacts et de bons retours. Nous vous tiendrons au courant des évolutions. »

Guy Gorbinet : « Je voulais simplement rajouter deux choses : effectivement, si on n'avait eu l'occasion de recruter M. Chalier quand on a repris l'abattoir en régie, les choses se seraient mieux passées qu'elle ne se sont passées ; en revanche, je voudrais remercier – comme disait Michel toute à l'heure, on est élus mais on n'est pas des spécialistes de l'abattoir – en tant que Maire d'Ambert, Brigitte Isard, qui s'est occupée de l'abattoir en étant non spécialiste, et qui a passé du temps, avec la meilleure volonté pour faire avancer les choses... donc je voulais la remercier devant le conseil, au nom de la Commune d'Ambert. »

## **PÔLE « ÉCONOMIE »**

### **MSAP St Germain l'Herm – résiliation des marchés**

Cf. délibération n°7

Majorité – 64 voix « pour » - 1 abstention.

M. le Président informe le Conseil des problèmes posés par la carte scolaire 2022/2023. Certaines écoles risquent de voir fermer des classes sur les RPI de Fournols, et de la Chapelle Agnon.

Eric Dubourgnoix précise que le territoire est durement touchés par les nouvelles mesures, et qu'une mobilisation s'avère nécessaire.

Une rencontre avec le DASEN sera organisée afin de pouvoir négocier ces fermetures.

Guy Gorbinet informe le Conseil qu'un nouveau directeur va prendre ses fonctions à l'Hôpital d'Ambert, à partir du mois de février. Il indique que pour l'instant les urgences sont assurées jusqu'au 15 février, mais qu'il s'agit de rester en alerte, et mobilisés pour conserver les services de soins actuels, et surtout le service des urgences.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.